

Date de transmission de l'acte: 21/06/2024

Date de reception de l'AR: 21/06/2024

007-200072007-DE\_2024\_35-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 21 juin 2024

-----  
-----  
Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
07470 COUCOURON

### Séance du jeudi 20 juin 2024

**Membres  
en exercice** : 37

Date de la convocation : 14/06/2024

**Présents** : 28

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants** :  
32  
POUR : 29  
CONTRE : 2  
ABSTENTIONS : 1  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Anny BARGHON  
**Représentés** : Martine IMBERT représentée par Anne-Marie MARION, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS, Charles VALETTE représenté par Jacques GENEST, Magalie MOULIN représentée par Karine ACCASSAT  
**Absents** : Françoise BENOIT, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Cyril MALLET, Jacques MEUNIER  
**Secrétaire de séance** : Michel LOUIS

### DE\_2024\_35 - Objet : Attribution du marché d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°2023-93 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2023, approuvant la programmation de résilience avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne,*

Il est rappelé que la Communauté de communes exerce actuellement aucune compétence en matière d'eau et d'assainissement collectif mais souhaite préparer le transfert desdites compétences légalement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est rappelé que les agences de l'eau accompagnent financièrement la Cdc pour une étude préalable audit transfert.

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 24 avril 2024 via la plateforme achatpublic.

Considérant que 3 candidats ont remis leur offre initiale avant la date limite de réception fixée le 22 mai 2024 et qu'ils ont été conviés à négocier le 11 juin 2024.

Considérant que les 3 candidats ont déposé leur offre définitive avant la date limite de réception fixée au 13 juin 2024 et que la commission technique s'est réunie le même jour afin d'analyser les offres.

Conformément au règlement de consultation, les critères intervenant pour la sélection des offres sont :

- Valeur technique pondérée (60% de la note) dont 10 points liés à la composition et compétences de l'équipe (sous-critère 1) et 50 points afférents à la méthodologie (sous-critère 2) à raison de 15 points pour chacune des 3 phases de la tranche ferme et 5 points pour la tranche optionnelle ;
- Prix des prestations (40% de la note)



Après analyse des offres avant négociation, le classement était le suivant ;

Candidat	Critère Prix			Critère valeur technique				TOTAL		
	Montant offre en € HT	Classement	Note	Classement	Note sous-critère 1 (/10)	Note sous-critère 2 (/50)	Note	Note pondérée	Ordre	Note
1.BERT	185 439	3	<b>34.28</b>	1	8	46	54	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>94.28</b>
2.IATE - KPMG - Me Milland	172 239	2	<b>36.90</b>	1	10	44	54	<b>60</b>	<b>1</b>	<b>96.90</b>
3.FCL Gérer la Cité - BEAUR	158 900	1	<b>40</b>	2	6	44	50	<b>55.56</b>	<b>2</b>	<b>95.56</b>

Après négociation et l'analyse des offres définitives, le classement est le suivant ;

Candidat	Critère Prix			Critère valeur technique				TOTAL		
	Montant offre en € HT	Classement	Note	Classement	Note sous-critère 1 (/10)	Note sous-critère 2 (/50)	Note	Note pondérée	Ordre	Note
1.BERT	157 828	2	<b>37.79</b>	2	8	45	53	<b>56.79</b>	<b>2</b>	<b>94.58</b>
2.IATE - KPMG - Me Milland	158 954	3	<b>37.52</b>	1	10	46	56	<b>60</b>	<b>1</b>	<b>97.52</b>
3.FCL Gérer la Cité - BEAUR	149 100	1	<b>40</b>	3	6	44	50	<b>53.57</b>	<b>3</b>	<b>93.57</b>

Il est proposé d'attribuer le marché d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au candidat le mieux-disant à savoir le groupement de l'entreprise IATE (07200 Aubenas) avec KPMG et Didier Milland Avocat pour un montant de 158 954 € HT.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** le marché n°2024-01 d'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au groupement de l'entreprise IATE pour un montant de 158 954 € HT.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

**Fait et délibéré à Coucouron, le 20 juin 2024,  
Le Président, Jacques GENEST**

